



# Observatoire Méditerranéen de la Laïcité

15 traverse du Pinchinier-Carqueiranne

## ÉDITORIAL - LA LAÏCITÉ, C'EST QUOI ?

- La **Laïcité** est une **éthique de vie**, une **base fondamentale pour l'organisation de la société**.
- La **Laïcité** c'est la **démocratie** dans la **tolérance**, deux démarches qui ne sont pas naturelles à l'esprit humain, trop souvent confronté à une vie sociale fondée sur **des rapports de force**.
- La **Laïcité**, comme la **Démocratie**, demande un **apprentissage fondé sur le respect de l'autre**.
- **L'adhésion aux valeurs** sur lesquelles se fonde la Laïcité est si profonde que celle-ci est devenue une seconde nature dont chacun est intimement imprégné, sans toujours s'en rendre bien compte.
- L'opinion publique française a eu tendance à perdre la conscience du privilège, qui est le sien, de vivre dans une société laïque.
- Pour certains, **le mot lui-même - Laïcité - semble désuet**, presque étranger sinon dépassé en évoquant des combats périmés. Pour d'autres, elle est condamnable du seul fait qu'elle se fonde sur la liberté de conscience et la tolérance mutuelle.
- Après des années d'accueil, les assauts répétés contre les institutions laïques et une mise en cause des lois républicaines ce sont **les partisans de la Laïcité qui sont accusés d'attenter à leur liberté de conscience**.
- Pourtant les exemples ne manquent pas pour illustrer les conséquences des fragmentations consécutives à des communautarismes sociétaux et religieux, **Refuser le respect d'une règle institutionnelle qui se dégage de toute influence religieuse, c'est refuser la notion d'intérêt général et de bien public**.
- Sans la Laïcité, la diversification des règles sociétales porte en elle-même les germes d'une libanisation de la vie nationale. Et tout commence avec **L'ÉCOLE PUBLIQUE, LAÏQUE** c'est à dire, selon **Jean Rostand** déclarant en **1965** :

**« Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler et leur donner le meilleur de soi sans en attendre ce salaire qu'est la ressemblance »**

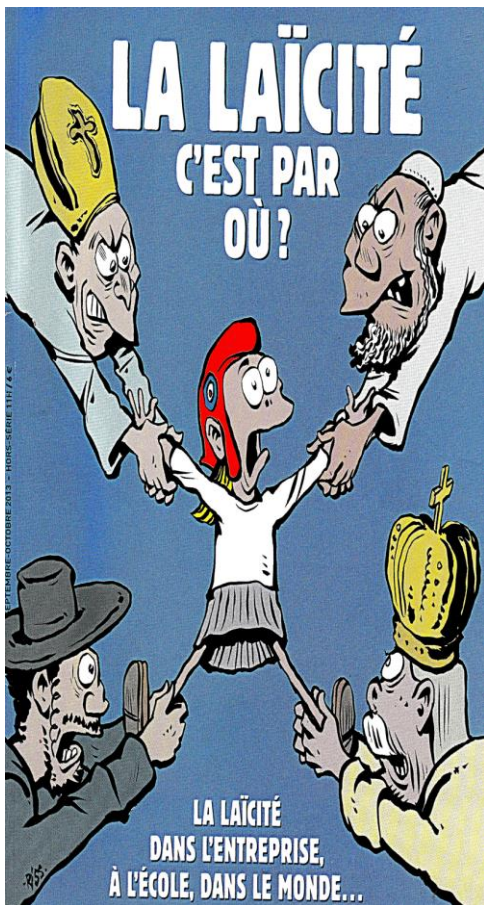
**L'ÉTAT VERSE AUX ÉCOLES « PRIVÉES » 7 MILLIARDS/AN**

**LES COLLECTIVITÉS LOCALES** (Communes, Conseils Généraux et Régionaux)  
**VERSENT PLUSIEURS MILLIARDS/AN AUX ÉCOLES**  
**« PRIVÉES » SOUS FORME DE SUBVENTIONS**

**L'ARGENT DE TOUS DOIT-IL FINANCER LES CHOIX PRIVÉS ?**

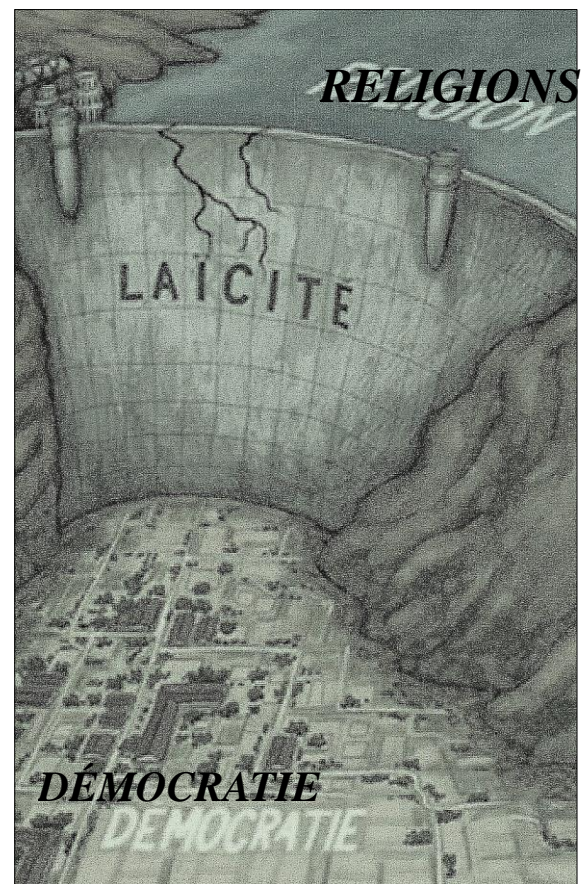
**Pour un total de près de 17 MILLIARDS D'EUROS/AN !**

**LA LAÏCITÉ EST À DÉFENDRE CONTRE LES ATTAQUES  
INCESSANTES QUI LA REMETTENT EN QUESTION.**



*Ces propos, publiés dans  
le bulletin de septembre  
2017, démontrent, plus  
que jamais,  
que*

**LA LAÏCITÉ  
EST  
À  
DÉFENDRE  
CONTRE  
LES ATTAQUES  
INCESSANTES  
QUI LA  
REMETTENT  
EN  
QUESTION**



**La LAÏCITÉ ne cesse d'être mise en question et, comme  
l'indique le dessin ci-dessus, les fissures se multiplient,  
mettant en danger la « démocratie » sous l'impact de la  
rupture du « barrage ».**

# RAPPORT CHAVREUL LES CINQ PROPOSITIONS

C'est un document explosif, un rapport d'une quarantaine de pages qui met en lumière **les failles du respect du principe de laïcité dans certains territoires**. En amont de la présentation du **plan de lutte contre la radicalisation**, dévoilé en 2017 par Édouard Philippe, le ministère de l'Intérieur a commandé au préfet Gilles Clavreul, cet état des lieux intitulé

## Les valeurs de la République et exigences minimales de la vie en société

- 1 Conditionner le soutien de l'État (subventions, emplois aidés) au respect de la laïcité
- 2- Former tous les agents de l'État à la laïcité «d'ici à 2020»
- 3 - Intégrer la laïcité dans les épreuves du Bafa
- 4 - Cartographie des «situations problématiques»
- 5 - Établir un «corps de doctrine» sur les «atteintes à la laïcité»

## Quatre mois de consultations pour un constat alarmiste

Pour élaborer son rapport, Gilles Clavreul s'est déplacé dans des départements à «dominante urbaine», à savoir les **Bouches-du-Rhône, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Nord, le Bas-Rhin, le Rhône, les Yvelines**, et un département rural, **la Meuse**, au contact des acteurs associatifs et des agents de l'État.

Son constat est clair: **les «manifestations d'affirmation identitaire se multiplient et se diversifient», avec, sur certains territoires** - agglomérations de Lille, Maubeuge, Toulouse, Marseille, Lyon ou dans les Yvelines - **des «contestations de la laïcité»**.

Ces troubles sont majoritairement le fait d'un **«islam rigoriste, voire radical»** et concernent également des mouvements de **«catholiques intégristes»**, et **«évangéliques et juifs orthodoxes»**. Ils ont été identifiés dans le cadre d'activités scolaires, culturelles et sportives.

Ce sont, par exemple :

- des **assistantes maternelles** exerçant à domicile qui portent le voile et refusent parfois de remettre l'enfant au père,
- le cas d'**auxiliaires en milieu scolaire** «faisant acte de prosélytisme»,
- des **célébrations «spectaculaires»** de certaines communautés **juives**, l'organisation de prières collectives **chrétiennes et musulmanes**.

- **la restauration collective** et le débat autour des fameux **«repas de substitution»**, Gilles Clavreul note l'existence de cantines à Strasbourg qui proposent des menus **halal** et **casher**, ce qui peut porter atteinte au principe de laïcité.

**Ce rapport et cette page ont été publiés dans un bulletin de l'OML en 2017 , assorti d'un rappel du coût du Concordat en Alsace Moselle. QUOI DE NEUF DEPUIS ?**

## Combien sont payés les prêtres, rabbins et pasteurs en Alsace-Moselle ?

Les salaires des prêtres, pasteurs et rabbins varient en fonction de leur ancienneté et de leur rôle. En début de carrière les responsables religieux gagnent **1200€ net par mois, 2200€ en fin de carrière**. Le salaire de l'archevêque de Strasbourg peut atteindre jusqu'à **5000€ net**.

Le Concordat d'Alsace Moselle coûte environ **58 Millions d'euros par an** versés par le **Ministère de l'Intérieur et des Cultes**. pour **1400 ministres du Culte**

En 1993, l'accord LANG-COUPLET aligne les ministres du culte concordataire (diacres, prêtres, évêques, pasteurs, rabbins) sur les rémunérations des **fonctionnaires de la Catégorie A** et ils peuvent ainsi bénéficier d'**indemnités de chômage** (Assedic)



Ce deuxième numéro spécial consacré à la Laïcité vient de paraître. Après l'édito de **Natacha Polony** traitant de « l'universalisme français face à ses ennemis » **Henri Pena-Ruiz** traite « les 3 boussoles de la Laïcité ».

Invité par l'OML à la Valérane, Henri Pena-Ruiz rappelle que « la République laïque, faite pour le peuple, libère le droit de ce qui divise, voire oppose les hommes. Une même loi vaut pour tous, et elle ne doit viser que l'intérêt général. »

Il est ensuite rappelé :

- **Jules Ferry**, forgeron de l'identité républicaine
- **Fernand Buisson**, le général des hussards noirs
- **Aristide Briand**, auteur conciliant et ferme pour la loi

1905

Les enjeux à venir, le droit de blasphème, les maires tentés par le clientélisme, l'enseignement et les universités face à cet intégrisme qu'elles ne sauraient voir, autant de sujets traités posant les problèmes actuels concernant la Société française, les écoles, la paix sociale...

Interpellant les responsables politiques sur les débats qu'ils

devraient avoir et sur les lois existantes à faire respecter.

## Communiqué UFAL

### **La subvention de la ville de Strasbourg à une mosquée intégriste turque est légale : c'est donc la loi qu'il faut changer !**

Le conseil municipal de Strasbourg, à majorité EELV, a décidé d'accorder une subvention de **2,56 millions d'euros** pour la construction de la **Mosquée Eyyub Sultan** par l'association turque « **Milli Görüs** » (\*)

L'UFAL s'associe aux protestations de tous ceux qui dénoncent là une violation des principes de la République. En effet, les fonds publics doivent servir uniquement l'intérêt général, non les intérêts particuliers de communautés, religieuses et/ou linguistiques. C'est en outre une atteinte au principe de liberté de conscience, puisque les impôts locaux de l'ensemble des Strasbourgeois, quelles que soient leurs convictions, vont financer une secte particulière. Néanmoins, l'UFAL souligne que cette décision, si elle justifie les critiques en opportunité, n'a rien d'illégal. Elle paraît donc, quoi qu'en dise le ministre de l'intérieur, difficilement attaquable en justice. Elle découle en effet simplement du fait que la loi de 1905 ne s'applique pas en Alsace (ni en Moselle) : il est donc loisible aux autorités publiques d'y subventionner les cultes, y compris ceux qui, comme l'islam, ne sont pas régis par « le Concordat ».

Constitutionnaliser les principes de la loi de séparation ne changerait rien, puisque le Conseil constitutionnel a estimé<sup>1</sup> que la constitutionnalisation du principe de laïcité en 1946 n'avait pas eu pour effet de supprimer les régimes territoriaux particuliers des cultes existant antérieurement. Pour l'Alsace et la Moselle, c'est donc une loi du 1<sup>er</sup> juin 1924<sup>2</sup>

— L'UFAL appelle donc tous les Républicains et les laïques à exiger au minimum l'abrogation de l'art 7, 13<sup>o</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924. L'UFAL déplore, en outre, qu'à l'occasion du projet de loi « confortant le respect des principes de la République », le Gouvernement ait renoncé à inclure les organismes culturels d'Alsace et de Moselle dans le droit commun de la loi de 1905 modifiée, comme il en avait l'intention, préférant les réécrire dans le cadre juridique non-laïque de ces départements. C'eût été pourtant un petit pas vers l'harmonisation du « droit local » séparatiste avec le droit commun de la République. Le ministre de l'intérieur, qui s'est opposé à toute évolution législative sur ce point, n'est pas crédible quand il tente, contre toute règle juridique, d'appliquer au cas de Strasbourg les dispositions – par ailleurs d'efficacité douteuse – d'une loi qui n'est pas encore votée.

<sup>1</sup> Décision n° 2012-297 QPC du 21 février 2013 – Association pour la promotion et l'expansion de la laïcité.

<sup>2</sup> « mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle »

(\*) qualifiée de plus grande mosquée turque d'Europe.